COMITÉ DES ENFANTS VICTIMES D'ABUS (C.E.V.A.)

CORRESPONDANCE ET DONS:

C.P. 151 STATION C
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 4K1

TÉL.: 514 523-3843

Pour des rencontres et échanges, nous disposons d'un local d'accueil. Il est préférable de prendre un rendez-vous au préalable.

LOCAL D'ACCUEIL

CENTRE SOCIAL CENTRE SUD
1710 RUE BEAUDRY
2e ÉTAGE PORTE 2.3
MONTRÉAL (QUÉBEC)

HEURES D'OUVERTURES : LUNDI AU VENDREDI DE 10:00 À 15:00

PRIÈRE D'APPELER À L'AVANCE POUR RENDEZ-VOUS (514 523-3843)

HISTORIQUE

Délaissés par leur famille, par nécessité ou par obligation, les orphelins (es) ont été placés dans des institutions religieuses à travers le Québec durant les années 1930 à 1965. Les enfants placés en ces lieux ont été négligés, molestés, abusés en plus d'être dépourvus d'une éducation élémentaire. Ils ont été victimes d'abus physiques et sexuels de toutes sortes durant leur enfance. Les autorités publiques les ont ensuite transférés dans différents endroits que ce soit dans des écoles de métiers ou sur des terres agricoles à exploiter. L'État laissait le contrôle total des établissements de santé et de charité aux mains de l'Église et de la communauté religieuse. **Aujourd'hui, la plupart de ces orphelins sont âgés et vivent dans la plus grande pauvreté.**

La naissance du C*omité des enfants victimes d'abus* (C.E.V.A.) a permis de rassembler des personnes ayant vécu les mêmes expériences quotidiennes douloureuses durant leur enfance. Les membres sont en mesure de mieux se comprendre mutuellement et de s'entraider afin d'accéder à un avenir meilleur.

Les orphelins(es) membres du C.E.V.A. sont en grande partie des orphelins(es) qui n'ont pas reçu de compensation financière dans le cadre du programme national de *Réconciliation avec les orphelins(es) de Duplessis* durant les années 2000 à 2003 par le Gouvernement du Québec.

Ces personnes désirent, tout comme les autres orphelins et orphelines, un dédommagement pour les abus physiques, sexuels et moraux dont ils ont été victimes durant leur enfance.

Aujourd'hui, notre organisme revendique auprès des autorités gouvernementales, fédérales et provinciales ainsi qu'auprès des autorités de l'Église catholique et des communautés religieuses en vue de recevoir des excuses et des compensations financières.

Nous souhaitons une reconnaissance de l'obligation morale de la Société Québécoise envers les orphelins d'Huberdeau ou des autres institutions pour la plupart situées sur des terres agricoles à travers le Québec.

PROJET DE DÉFINITION DE QU'EST-CE QU'UN MEMBRE DU C.E.V.A.

Toute personne qui, avant l'âge de 12 ans a été abandonnée par ses parents biologiques pour des raisons sociales, politiques ou religieuses et/ou qui a été placée dans les crèches, orphelinats, institutions ou toute autre institution logeant des orphelins (es), entre les années 1930 à 1965.

BUTS ET OBJECTIFS DU C.E.V.A.

1. Défendre et promouvoir les intérêts des enfants victimes d'abus sexuels et physiques dans les établissements du Québec;

2. Représenter les enfants victimes d'abus sexuels et physiques auprès des autorités;

3. Intervenir auprès de tout organisme, gouvernement local et auprès du gouvernement provincial et fédéral, afin de défendre et de promouvoir les droits des enfants victimes d'abus sexuels et d'abus physiques dans les établissements du Québec;

4. Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, d'administrer de tels dons, legs ou contributions et d'organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds à des fins charitables

PROGRAMME (CE QUE NOUS OFFRONS)

Les activités offertes aux membres amis sont organisées à des fins de bienfaisance, d'entraide ainsi que de défense des droits. Elles favorisent la recherche historique et l'approche psycho-sociale de ces personnes pour les aider à mieux s'épanouir dans la société. Certains services d'entraide, d'aide et d'accompagnement sont proposés à travers les programmes suivants:

1. Programme à vocation sociale: accueil, écoute, échange, accompagnement.

2. Programme d'activités communautaires pour les membres de C.E.V.A. : repas communautaires, soupers de Noël, cartes d'anniversaire etc.

3. Programme d'activités sociales avec les organismes du milieu (municipaux, privés et communautaires).

4. Programme de visite auprès des membres seuls dans les hôpitaux, les centres d'accueil et les résidences privées du Québec.

5. Programme d'accompagnement des membres à la recherche d'informations, d'antécédents socio-biologiques, en collaboration avec les établissements publics et privés.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Notre organisme a besoin d'aide financière pour mener à bien ses activités de défense des droits des victimes d'abus. Votre contribution financière s'avère d'une grande nécessité. Nous souhaitons organiser des activités sociales pour rapprocher nos membres et les aider dans leur épanouissement. Vous pouvez envoyer vos dons à notre case postale citée ci-haut.